

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Versement de l'allocation de rentrée scolaire 2026 (ARS) dans le département du Morbihan

11/08/2026

Ce sont **24 710 foyers** morbihannais qui percevront cette année l'allocation de rentrée scolaire, un dispositif financé par la Caf pour un total supérieur à **17.8 millions d'euros**.

L'allocation de rentrée scolaire sera versée le 18 août 2026 (hors délai bancaire).

L'allocation de rentrée scolaire contribue à réduire la charge financière de la rentrée pour les familles les plus modestes. Réservée aux familles sous conditions de ressources, elle concerne les foyers ayant au moins un enfant scolarisé de 6 à 18 ans (écolier, étudiant ou apprenti), et est versée en une seule fois.



Le versement de l'allocation de rentrée scolaire est automatique pour les enfants de moins de 16 ans (si votre enfant a moins de 6 ans et rentre en CP : envoyez un certificat de scolarité).

Les parents d'enfants de plus de 16 ans doivent déclarer leur scolarité sur le caf.fr. La procédure est simple : rendez-vous dans l'espace Mon compte ou sur l'appli mobile «Caf – Mon compte».

L'ensemble des modalités de versement et les montants sont disponibles sur le caf.fr, le droit à l'ARS apparaît dans la rubrique «Mon Compte».

Les montants 2026 de l'allocation de rentrée scolaire s'élèvent à :

426,87 €	<i>pour les enfants de 6 à 10 ans ¹</i>
450,41 €	<i>pour les enfants de 11 à 14 ans ²</i>
466,02 €	<i>Pour les enfants de 15 à 18 ans ³</i>

(1) : L'enfant doit avoir 6 ans avant le 1^{er} janvier qui suit la rentrée et ne pas avoir 11 ans au 31 décembre de l'année de la rentrée.

(2) : L'enfant doit avoir 11 ans au 31 décembre de l'année de la rentrée et ne pas avoir 15 ans au 31 décembre de l'année de la rentrée.

(3) : L'enfant doit avoir 15 ans au 31 décembre de l'année de la rentrée et ne pas avoir 18 ans au 15 septembre de l'année de la rentrée scolaire.

À quoi sert vraiment l'ARS ?

Une aide sécurisée et efficace



La Cour des comptes a souligné que les modalités actuelles de versement devaient être maintenues, car elles couvrent efficacement les familles visées tout en limitant les risques d'erreurs et de fraude. Les sociologues analysent ces polémiques récurrentes comme le reflet de préjugés persistants envers les classes populaires.

Lutte contre les idées reçues

Contrairement aux idées reçues véhiculées chaque été, les statistiques démontrent que l'Allocation de Rentrée Scolaire est massivement consacrée aux dépenses éducatives, 98 % des bénéficiaires achetant directement des fournitures scolaires.



Un soutien indispensable au pouvoir d'achat



Avec un montant moyen ne couvrant qu'un tiers des frais réels de scolarité (estimés à 1 315 euros par an et par enfant), l'ARS demeure un bouclier social indispensable pour permettre aux familles modestes de faire face aux dépenses de la rentrée.

Source : [Oui, l'allocation de rentrée scolaire est principalement utilisée pour acheter des fournitures scolaires. | CAF – Caisse d'Allocations Familiales](#)

Les chiffres clés :

D'après une étude de la Cnaf, l'Allocation de rentrée scolaire (ARS) permet aux familles bénéficiaires de couvrir environ **un tiers** des dépenses annuelles de scolarité, principalement consacrées aux vêtements, fournitures et équipements. Sans cette aide, **72 %** d'entre elles auraient dû réduire d'autres dépenses du foyer et **31 %** auraient dû solliciter financièrement leur entourage.

QUI SOMMES-NOUS ?

Depuis 1945, les Allocations familiales sont au service de toutes les familles.

En distribuant des aides financières et en orientant les individus sur leurs droits et les solutions qui s'offrent à eux, la Caf du Morbihan soutient chacun à tous les moments de sa vie. Ainsi, elle accompagne 133 189 allocataires et couvre 323 586 morbihannais, dont 133 483 enfants. La Caf du Morbihan, au travers de sa politique d'accès aux droits et aux services, contribue à réduire les inégalités sociales et territoriales. Elle apporte à chacun des moyens durables pour s'émanciper et prendre sa place dans la société, dans une démarche de neutralité et de juste droit : ainsi, elle a effectué en 2024 près de 450 000 contrôles directs ou par échanges de données avec ses partenaires.

Par leur action, les Allocations familiales œuvrent à la construction d'une société plus juste, plus solidaire, plus humaine.